

Publiée le 04-12-2023

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20231130-2023_154-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le trente novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase de la commune de Bellengreville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence GUERIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), M. Guillaume LECOEUR (pouvoir à Régine ENEE), Mme Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE) et M. William HERFORT (pouvoir à Philippe PIARD).

Secrétaire de séance : Mme Régine ENEE

Date de convocation :
23.11.2023
Date d'affichage
23.11.2023

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 35
Titulaires 35
Suppléants 0
Pouvoirs 4
Votants 39

Quorum 20

Délibération n° 2023 / 154

Objet : VOIRIES – Marché de travaux de la voirie 2022 : avenant n°3

Il convient de passer un avenant n°3 au marché de travaux de voirie 2022 afin de prendre en compte une adaptation de travaux pour la rue du marais à Argences (- 482 € HT) et la route des Closières à Airan (+ 6 543 € HT) pour un montant global en plus-value de 6 061 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide la passation d'un avenant n°3 au marché de travaux de voirie 2022 avec l'entreprise Toffolutti, pour un montant global en plus-value de 6 061 € HT, soit un marché, toutes tranches comprises, s'élevant à 524 370,95 € HT ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Régine ÉNÉE



Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr